



Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **15 décembre 2025 à 20 h 00** à laquelle  
prennent part :

Madame Catherine Beaudoin  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Josée Cadieux  
Monsieur Alexandre Roux

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum.  
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, madame Fatoumata Kaboré,  
trésorière et Me Alexandra Gagné, greffière sont également présents.

25-12-458

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu  
d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications  
suivantes :

- Ajout du point : « 3.1 Autorisation de signature d'un acte notarié »;
- Retrait du point : « 4.4 Projets en eau potable – Transfert à l'excédent affecté »
- Ajout du point : « 14.3 Demande de gratuité de salle – Activité de Noël ORASSE »

ADOPTÉE

25-12-459

**Adoption du premier projet du Règlement 2025-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2504)**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu  
d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage  
2017-316 (PRU1-2504).

Ce projet consiste à modifier :

- le tableau de l'article 8 en ajoutant un sous paragraphe n) service de toilettage de chat ou chien ou autres petits animaux de compagnie – maximum de 3 animaux en même temps (sans pension) – autorisé à l'intérieur d'un bâtiment principal ou à l'intérieur d'un bâtiment annexe pour les habitations unifamiliale isolée et jumelée;
- l'article 22 en ajoutant une sous-classe d'usage m) service de toilettage de chat ou chien ou autres petits animaux de compagnie (sans pension);
- l'article 124
- l'article 147.1 en rayant les mots « et un système électrique » dans les conditions applicables aux conteneurs maritimes;
- l'article 190 relativement aux normes de sécurité, d'implantation et de localisation d'une piscine;
- l'article 191 relativement au système de filtration ou de chauffage d'une piscine;

Ce projet consiste à modifier la grille de spécifications de la zone 508-HA du règlement de zonage 2017-316 afin de permettre la classe d'usage : « H2 – Habitation unifamiliale jumelée » et « H8 – Habitation multifamiliale isolée, jumelée ou en rangée de 4 à 8 logements » la modification de la marge de recul latérale et la modification de la hauteur maximale pour cette classe d'usage;

Avis est également donné qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 12 janvier 2026 à 17h30 dans la salle du conseil municipal de la Ville au 50, rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

25-12-460

**Adoption du premier projet du Règlement 2025-Projet modifiant le règlement de lotissement 2017-317 (PRU1-2505)**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 2017-317 (PRU1-2505).

Ce projet consiste à modifier le tableau 2 de l'article 30 du Règlement de lotissement No 2017-317 en ajoutant une classe d'usage « H12 – Maison mobile et unimodulaire ».

Avis est également donné qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 12 janvier 2026 à 17h30 dans la salle du conseil municipal de la Ville au 50, rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

25-12-461

**Règlement 2025-Premier projet (PRU1-2506) modifiant le règlement de zonage 2017-316 - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Cadieux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée le Règlement 2025-Projet modifiant le règlement 2017-316 concernant le zonage.

**Règlement 2025-Premier projet (PRU1-2506) modifiant le règlement de zonage 2017-316 - Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que la conseillère Josée Cadieux dépose le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-12-462

**Règlement 2025-Premier projet (PRU1-2506) modifiant le règlement de zonage 2017-316 - Adoption du premier projet du Règlement**

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2506).

Ce projet consiste à modifier l'Annexe J de la grille de spécifications de la zone 002-F du règlement de zonage 2017-316 afin d'autoriser les usages particuliers de services de dressage et de garde d'animaux (chat ou chien ou autres petits animaux de compagnie) à l'exclusion d'un refuge pour animaux et de service de toilettage de chat ou chien ou autres petits animaux de compagnie (sans pension).

Avis est également donné qu'une Assemblée publique de consultation sera tenue le 12 janvier 2026 à 17h30 dans la salle du conseil municipal de la Ville au 50, rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

25-12-463

**Règlement 2025-486 décrétant une dépense de 12 276 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 08 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense de 12 276 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés déposé 08 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 08 décembre 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le *Règlement no 2025-486 décrétant une dépense de 12 276 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés.*

ADOPTÉE

**Dépôt d'un procès-verbal de correction (Dépôt)**

25-12-464

**Autorisation de signature d'un acte notarié de cession**

ATTENDU la volonté de la Ville de céder un immeuble contigu à la résidence de Monsieur Stéphane Tardif et Madame Manon Lecours situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste N.

ATTENDU QUE la superficie approximative du terrain est de 598,5 pieds carrés.

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte de cession du lot numéro 4 308 447 ainsi que tous documents reliés à la vente de ce terrain.

ADOPTÉE

25-12-465

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 9 décembre 2025 au 14 décembre 2025 84 509,35 \$  
- nos A55881 et A55882

ADOPTÉE

25-12-466

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 15-12-2025 144 304,34 \$  
nos S13777 à S13824, A55883 à A55918

ADOPTÉE

25-12-467

**Taux d'intérêts sur arrérages de taxes 2026**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à 15 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-468

**Remboursement anticipé au fonds de roulement**

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2025 la somme de 94 488,72 \$ empruntée au fonds de roulement par la résolution 24-03-103 au montant de 150 000,00 \$ :

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

25-12-469

**Règlement no. 2025 – Projet concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Roux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

**Règlement no. 2025 Projet concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Alexandre Roux dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2026 des taxes foncières et de compensation, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-12-470

**Règlement no. 2025 – Projet concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles – Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère Catherine Beaudoin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**Règlement no. 2025 – Projet concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que la conseillère Catherine Beaudoin dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2026 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-12-471

**Règlement no. 2025 – Projet concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

**Règlement no. 2025 – Projet concernant la tarification 2026 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-12-472

**Règlement no. 2025 – Projet concernant la tarification 2026 pour le service d'eau – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'eau.

ADOPTÉE

**Règlement no. 2025 – Projet concernant la tarification 2026 pour le service d'eau – Dépôt du projet de règlement**

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement concernant la tarification 2026 pour le service d'eau, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-12- 473

**Adhésion ADGMQ**

Sur proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de payer l'adhésion du directeur général, Dominic Doucet à l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités pour l'année 2026 au coût de 875 \$;

D'autoriser la trésorière à effectuer ce paiement à même les activités financières de 2026.

ADOPTÉE

25-12-474

**Nomination au comité SST**

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, Il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de nommer les personnes suivantes comme membres du comité SST:

- Alicia Boutin (Directrice des ressources humaines)
- Mélanie Deneault (Hôtel de Ville)
- Lucie Veillette (Bibliothèque)
- Pascal Guillemette (Loisirs)
- Dominic Croteau (Travaux Publics)

ADOPTÉE

25-12-475

**Démission de la technicienne en aménagement, urbanisme et inspection municipale**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le Conseil prenne acte de la démission de Madame Nancy Croteau au poste de technicienne en aménagement, urbanisme et inspection municipale, au sein du département de l'urbanisme et que son dernier jour travaillé sera le 5 janvier 2026.

ADOPTÉE

25-12-476

**Octroi du mandat pour les plans et devis et la surveillance de chantier pour les travaux d'imperméabilisation du site des neiges usées**

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer un mandat de service professionnel en ingénierie d'une valeur de 43 090 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'imperméabilisation du site des neiges usées à la firme d'ingénierie EXP;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce contrat;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires de l'année en cours pour partie et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-477

**Répartition des frais de fermeture pour les branches 17, 22 et 23 du cours d'eau Perreault**

ATTENDU la résolution 21-03-070 demandant l'intervention pour les branches 17, 22 et 23 du cours d'eau Perreault ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre pour un montant de 797,46 \$ taxes incluses et de répartir ces frais, conformément aux dispositions de la résolution 2025-03-093 de la MRC de l'Érable, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant sur la base du projet de fermeture du cours d'eau visé :

Municipalité	Matricule	Longueur en mètres	Montant
Ville de Princeville	9418 72 0148	Non applicable, fermeture	797,46\$
<b>TOTAL :</b>			<b>797,46 \$</b>

D'AUTORISER la trésorière à acquitter cette facture ;

ADOPTÉE

25-12-478

**Octroi du contrat pour la collecte des matières résiduelles pour certaines propriétés rurales**

ATTENDU QUE certaines propriétés rurales situées sur la route Goudreault et le rang Alcide-Sylvain sont contiguës à la Ville de Plessisville ;

ATTENDU l'offre de services reçue de Gaudreau pour la collecte des matières résiduelles pour de 8 unités d'habitations pour les années 2026-2027 ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

D'OCTROYER le contrat pour la collecte des matières résiduelles pour certaines propriétés rurales du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 à l'entreprise Gaudreau pour la somme annuelle de 321,12 \$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que les crédits nécessaires soient pourvus pour les années 2026-2027.

ADOPTÉE

25-12-479

**Nomination au comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU la résolution 24-12-487 qui nommait messieurs Réjean Rodrigue et Mario Juairé comme membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans;

ATTENDU la réception des démissions de monsieur Rodrigue et monsieur Juairé;

ATTENDU les recommandations du directeur d'urbanisme, sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de nommer Jean-Robert Tremblay et Raphaël Royer en tant que membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin prévue des mandats, soit en octobre 2026.

ADOPTÉE

25-12-480

**Ratification d'un avenant à la résolution 25-05-174 – Accompagnement dans le projet du Développement Des Prés**

ATTENDU la résolution 25-05-174 prévoyant l'octroi du mandat d'accompagnement dans la réalisation des plans et devis du projet domiciliaire Développement des Prés ;

ATTENDU que le nombre d'heures requises pour la prestation de services est supérieure à l'estimé qui accompagnait l'offre de services.

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, le maire s'abstenant de voter, il est unanimement résolu de ratifier un avenant au contrat pour un montant total de 1 475,73\$ et que la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE

25-12-481

**Dérogation mineure – Alexandre Chauvette – 764, 8<sup>e</sup> rang Ouest**

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1-La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2-L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande ;
- 3-La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4-La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5-La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6-La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7-La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8-La dérogation a un caractère mineur, car les points touchés par la dérogation sont mineurs ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU que le demandeur projette la construction d'une nouvelle résidence de 417,6 m<sup>2</sup> avec un garage annexe de 256,9 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la superficie du garage est inférieure au 75% permis pour un garage annexe, mais elle est supérieure au maximum permis de 160 m<sup>2</sup> pour ce type de bâtiment.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter pour la propriété 764, 8<sup>e</sup> Rang Ouest la demande de dérogation mineure présenté par Alexandre Chauvette afin de permettre la construction d'un garage annexe de 256,9 m<sup>2</sup>, ce qui représente une dérogation de 96,9 m<sup>2</sup> de plus par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-12-482

**Dérogation mineure – Gaétan Croteau – 1100 route 263 Nord**

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

- 1-La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme
- 2-L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande
- 3-La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4-La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique
- 5-La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6-La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7-La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8-La dérogation a un caractère mineur, car les points touchés par la dérogation sont mineurs ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU que le demandeur désire agrandir légèrement en porte-à-faux sa résidence dans la cour avant pour améliorer l'isolation et l'insonorisation ;

ATTENDU QUE cet agrandissement va principalement améliorer la sécurité incendie en permettant un meilleur accès à l'issue sur la façade du bâtiment ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter, pour la propriété 1100. Route 263 Nord la demande de dérogation mineure présentée par Gaétan Croteau pour permettre l'agrandissement de cette résidence avec un empiètement supplémentaire de 0,7 m dans la marge avant par rapport à l'existant, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

25-12-483

**Prolongement d'entente – Loisirs – Ville de Plessisville**

ATTENDU l'article 30 du Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs permettant la suspension du tarif spécial pour non-résident de Princeville par le conseil ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prolonger l'entente bilatérale de suspension des tarifs spéciaux pour non-résidents avec la Ville de Plessisville pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-484

**Résolution 25-09-311– Modification du montant de l’achat**

ATTENDU la résolution 25-09-311 octroyant le contrat de la Patinoire de la rue Fréchette à Gyslain Lampron – Bandes de hockey au montant de 28 500\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la nécessité de main d’œuvre supplémentaire pour l’installation des bandes ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de modifier le montant de l’achat à 29 300\$ plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

25-12-485

**Demande d’aide financière – Les Harmonies Prince-Daveluy**

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter qu’une aide financière de 1 000 \$ soit versée aux Harmonies Prince-Daveluy pour les appuyer dans leurs opérations en 2026.

D’AUTORISER la trésorière à verser cette aide financière en 2026 et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l’année 2026.

ADOPTÉE

25-12-486

**Guignolée 2025-2026 - Chevaliers de Colomb Conseil 5986**

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb pour leur activité de guignolée ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’octroyer une aide financière de 500 \$ et que la trésorière soit autorisée à verser cette aide financière.

ADOPTÉE

25-12-487

**Demande de gratuité de salle – Activité de Noël ORASSE**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince le 12 décembre 2025 pour la tenue d’une activité de Noël par l’Organisme de récupération et services Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-12-488

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Alexandra Gagné, greffière

\_\_\_\_\_  
Raphaël Guérard, maire